

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mme M.-F. ASENSIO, Présidente
M. K. MÄDER, Vice-Président
Mme B. SATORRE-WEBER, Première Secrétaire
M. N. DE FELICE, Deuxième Secrétaire

Mmes C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et N. SCHNEUWLY

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, A. GERVAIX, O. GIRARDET, G. KALEAS, H. LINDER, J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

Mme C. PAHNKE, Maire
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. C. GRODECKI, Responsable du service bureautique.

Procès-verbal : Mme E. MONNIN

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h.00 qui souhaite la bienvenue aux participants.

Mme la Présidente précise que la séance se déroule en visioconférence et est diffusée en direct sur internet. Elle rappelle que les votes seront nominaux.

Mme la Présidente informe que le point 8 de l'ordre du jour devrait être modifié par l'ajout d'un projet de délibération relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 200'000.- à l'Association du Centre Sportif de Cologny – CSC destiné à assurer le fonctionnement du centre sportif en 2021, suite aux différentes fermetures conséquentes à la situation pandémique due au COVID-19.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un projet de délibération au point 8 de l'ordre du jour.

La proposition de modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un projet de délibération au point 8 de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des membres présents.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Mme la Présidente énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

A la page 89, **M. L. Munier** souhaite corriger son intervention. « Les méga-centres dits essentiels » : M. L. Munier a dit « les magasins dits essentiels », il n'y a pas de méga-centre à Cologny. « Il y a peut-être d'autres commerces non essentiels » : M. L. Munier a dit le contraire, à savoir « il y a d'autres commerces dits essentiels ».

A la page 96, **M. Kaleas** souhaite corriger son intervention. « Il serait intéressant d'avoir des données au plan qualitatif, soit le nombre de Colognotes utilisateurs, et également au plan quantitatif, si les gens sont contents » : il faut simplement inverser qualitatif et quantitatif.

M. J. Munier demande si pour les votes, il serait possible de se contenter de demander si quelqu'un s'oppose.

Mme la Présidente dit comprendre la remarque, mais explique que tous les Conseillers municipaux doivent être nommés. Cette procédure doit être respectée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme le Maire

1. Loyers des restaurants communaux

Suite à l'annonce du Conseil fédéral du 24 février 2021 concernant la fermeture des restaurants, suite à la situation pandémique due au COVID-19, le Conseil administratif propose d'accepter de renoncer à la perception des loyers du mois de mars 2021 pour les trois restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing et La Belotte.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de renoncer à la perception du mois de mars 2021 pour les trois restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing et La Belotte.

La proposition de renoncer à la perception des loyers des mois de janvier et février 2021 pour les trois restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing et La Belotte, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

2. Soirée du Mérite Colognote

Compte tenu des mesures fédérales et cantonales destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19, le Conseil administratif a décidé de renoncer à organiser la soirée du Mérite Colognote qui devait avoir lieu le 30 mars 2021 au restaurant de la SNG. Il a décidé d'organiser une cérémonie lors de la fête nationale du 1er août 2021 afin de remettre les mérites sportifs et les distinctions. L'apéritif généralement organisé durant cette manifestation n'aura pas lieu.

3. Versement du bénéfice de l'envoi des cartes de vœux

La commune a transmis ses vœux de fin d'année sous format de carte électronique à la place de la traditionnelle carte de vœux papier. A chaque clic sur le lien de la vidéo publiée sur le site internet communal, le Conseil administratif s'est engagé à verser CHF 1.- à une association locale. Il a porté son choix sur l'Association « Un enfant, un cadeau ». Le nombre de vues s'est élevé à 694 et le Conseil administratif a décidé d'arrondir le montant versé à CHF 1'000.-.

4. Adoption du projet de loi 12785 par le Grand Conseil

L'Association des Communes Genevoises (AGC) a demandé au Département de la Cohésion Sociale de faire modifier l'article 131 de la loi sur l'administration des communes dans le but de prolonger de trois ans le délai pendant lequel les communes sont autorisées à adopter un budget déficitaire sans présenter de plan de retour à l'équilibre. Cette disposition était initialement liée à l'adoption de la réforme de la fiscalité des entreprises, afin d'éviter qu'elle ne contraigne les communes fortement dépendantes des revenus de l'impôt sur les personnes morales à des baisses de prestations.

Le Conseil d'Etat a soutenu cette demande de l'ACG l'automne 2020 en déposant le projet de loi 12785. Cette modification législative a été adoptée par le Grand Conseil le 29 janvier 2021. A l'échéance du délai référendaire, si aucun référendum n'est saisi contre ce texte, le Conseil d'Etat promulguera la loi.

M. Hornung

1. Edition 2021 de « La Nuit est belle »

La deuxième édition de la « Nuit est belle » aura lieu le 21 mai 2021, à laquelle la commune se joindra par l'extinction de l'éclairage public par les SIG pour une nuit. Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, c'est la biodiversité nocturne qui sera mise en avant. Une date qui n'a pas été choisie au hasard pour sa lune $\frac{3}{4}$ pleine, au cœur du printemps, réunissant des conditions favorables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire. Des informations seront disponibles prochainement sur le site internet.

2. Plan directeur communal – subvention cantonale

La subvention cantonale pour l'élaboration du plan directeur communal s'élève à CHF 10'000.-, montant qui a déjà été versé à la commune.

M. B Girardet

1. Aile de la Mairie (bâtiment du Gerdil) – déménagement

Le déménagement dans les locaux du sous-sol débutera le 15 mars prochain.

Les différents services qui occuperont les locaux, à savoir le Secrétariat général, le service comptable & financier, le service technique y compris l'équipe de l'entretien des bâtiments, et

le service de l'information documentaire & informatique déménageront entre mi-avril et fin avril 2021.

2. Travaux SIG à la route Martin-Bodmer

Les SIG doivent entreprendre des travaux à la route Martin-Bodmer nécessaires au remplacement de la conduite de gaz. Ces travaux auraient dû être réalisés en 2020, mais compte tenu du fait que les SIG les avaient planifiés tardivement, la commune avait demandé à ce qu'ils soient repoussés en 2021 avec la remise au préalable d'un calendrier prévoyant leur exécution durant les vacances scolaires d'été. Ils se dérouleront selon le planning suivant :

- du 21 juin au 2 juillet : travaux sur le giratoire, La Capite/rampe de Cologny avec circulation alternée, préparatoire à la fermeture de la route Martin-Bodmer,
- du 5 juillet au 24 août : travaux sur la route Martin-Bodmer qui sera donc fermée,
- du 23 août au 17 septembre : travaux sur le chemin des Hauts-Crêts avec circulation alternée.

M. B Girardet rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu le plan de déviation qui sera mis en place pour la durée de ces travaux. Une information sera évidemment faite à la population. Le Conseil administratif prévoit même de faire une séance d'informations à une date et dans une salle qui sont encore à définir, en fonction des restrictions sanitaires en place.

3. Voie Bleue – traversée lacustre

Les Conseillers municipaux ont reçu la dernière version de l'étude de traversée lacustre initiée par la banque Lombard Odier, dans le cadre du déménagement de ses bureaux à Bellevue. Après analyse de différentes options, la liaison se ferait entre Port Saladin à Bellevue et Corsier-Port, l'option du Port de La Belotte ayant été écartée. Cependant, une triangulation n'est pas exclue, et compte tenu de l'enthousiasme manifesté par ce projet, la commission des routes & espaces publics traitera le sujet de la création d'un nouveau débarcadère entre Tour-Carrée et Le Sauvetage.

4. Parcelle des Fours – potager

L'équipe des jardiniers a commencé les travaux paysagers pour remettre en état le potager. L'association dirigée par la commission de l'environnement, qui sera mise sur pied pour gérer ce potager, prendra le relais. Dans le cadre de la commission des constructions, il y a des travaux de remise en état qui sont effectués sur la serre, avec la réparation des verres et le nettoyage général des locaux. Pour cela, un crédit supplémentaire d'environ CHF 12'000.- sera demandé.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Courriel de M. Jean-Pierre Zimmermann

Mme la Présidente donne lecture du courriel qui a été adressé par M. Jean-Pierre Zimmermann.

2) Voyage du Conseil municipal

Mme la Présidente informe également que le voyage du Conseil municipal, agendé du 13 au 16 mai 2021, aura lieu en Suisse.

En réponse au courrier de M. Jean-Pierre Zimmermann, **M. Turrettini** indique que la commune de Cologny, dans le cadre de la péréquation financière, est celle qui donne le plus à toutes les autres communes. Il déplore que ce fait ne soit pas repris par la presse. **M. Turrettini** rappelle que la commune de Cologny donne beaucoup d'argent au canton et aux autres communes plus démunies. Au niveau social, Cologny est une des communes qui soutient le plus les associations locales, lesquelles ne sont pas nécessairement basées dans la commune. Il explique que l'idée derrière ce vote, qui a cumulé 16 voix pour, était non pas de baisser les aides financières, mais d'avoir un plus grand contrôle sur la destination des aides accordées au canton ou aux autres communes. Il rappelle également que Cologny est encore 2 centimes au-dessus de Genthod et que d'autres communes très voisines ne paient rien dans le cadre de la péréquation financière.

Selon **M. J. Munier**, le partage des ressources doit être réalisé intelligemment. Il insiste sur le fait que prendre des ressources aux habitants de la commune de manière excessive n'est pas une action intelligente économiquement.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

V. RAPPPORTS DE COMMISSION

• Ecoles du 14 janvier 2021

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

M. Deprés indique que son nom de famille est écorché (sous la forme de « Després ») à une reprise dans ce procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 5

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de porter un montant de CHF 29'680.- pour enclencher la phase 1 du projet d'aménagement du préau de l'école du Manoir, selon le devis présenté.

La proposition de porter un montant de CHF 29'680.- pour enclencher la phase 1 du projet d'aménagement du préau de l'école du Manoir, selon le devis présenté, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Sports du 25 janvier 2021**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

En sa qualité de Présidente de la commission des sports, **Mme la Présidente** souhaite apporter une correction à la page 6, lettre c, deuxième paragraphe : il s'agit d'une somme de CHF 35'000.- et non pas de CHF 30'000.- en faveur d'UrbaFit et CHF 15'000.- pour CrossFit soit un total de CHF 50'000.-.

M. Gervaix ajoute, en page 4 du dernier paragraphe, qu'il n'était pas question de « sensibilité cantonale » mais bien de « sensibilité communale ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 2

Mme la Présidente indique que le préavis de la page 2 n'est pas soumis au vote, compte tenu qu'il est repris en page 3.

Premier préavis de la page 3

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la modification du règlement du Mérite sportif par la mutation des dénominations « Mérite exceptionnel » en « Distinction sportive ».

La proposition de modifier le règlement du Mérite sportif par la mutation des dénominations « Mérite exceptionnel » en « Distinction sportive » est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième préavis de la page 3

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer une « Distinction sportive » à Marion Mièze pour ses performances en natation.

La proposition d'attribuer une « Distinction sportive » à Marion Mièze pour ses performances en natation est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Troisième préavis de la page 3

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer une « Distinction sportive » à Sonia Vlasova-Kuznetsova pour ses performances en ski alpin.

La proposition d'attribuer une « Distinction sportive » à Sonia Vlasova-Kuznetsova pour ses performances en ski alpin est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. Turrettini ajoute que Sonia Vlasova-Kuznetsova pourra volontiers être acceptée au Ski-Club académique suisse (Sas-Ski) lorsqu'elle sera étudiante. Il indique que le Sas-Ski encourage les jeunes espoirs et qu'il soutiendra sa candidature.

- **Routes & espaces publics du 26 janvier 2021**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Gervaix a une question en page 4, concernant l'aménagement extérieur du Gerdil. Il est fait mention des différentes variantes qui seront proposées. Les commissaires avaient discuté des grillages qui entouraient le terrain de basketball, sur lesquels sont apposées les affiches électorales. Il était prévu que ces grillages, qui n'ont plus de sens puisqu'il ne s'agit plus d'une école ni d'un terrain de basketball, soient supprimés à terme. **M. Gervaix** demande si cela fait toujours partie du plan d'aménagement autour du Gerdil.

M. B. Girardet confirme qu'il est prévu que les grillages soient enlevés, non pas du côté immeuble car il y a un dénivelé qui exige qu'ils soient conservés, mais du côté Chemin de la Mairie. Le Conseil administratif est en train d'étudier à quel endroit les affiches pour les votations et élections peuvent être déplacées.

M. Gervaix demande si le grillage côté immeuble doit être maintenu si haut et s'il ne peut pas être abaissé.

M. B. Girardet répond que la hauteur du grillage sera effectivement réduite.

M. Linder s'interroge sur le nouveau plan du pré Byron, puisqu'il n'y a pas de places de parking prévues pour les personnes handicapées qui aimeraient se rendre au théâtre. **M. Linder** demande également si la commission des routes aimerait se prononcer sur le choix du véhicule qui sera voté plus tard. En effet, **M. Linder** se demande s'il ne faudrait pas prendre le véhicule avec la plateforme basculante à 3 points, qui est 7% plus cher, à savoir environ CHF 13'000.-, ce qui fait CHF 1'300.- par année sur 10 ans. Il estime que la protection de la santé des employés est en jeu.

M. B. Girardet confirme que la question de la place pour handicapé s'est posée et a finalement été écartée par la commission, qui a conclu que les personnes à mobilité réduite pouvaient être

déposées en covoiturage ou autre. La commission a renoncé à prévoir une place handicapé sur l'esplanade, par crainte qu'elle soit occupée par des personnes qui n'y ont pas droit. Concernant le choix du camion, **M. B. Girardet** a discuté avec le chef du service des routes & chemins et le chef du service des parcs & jardins. Il faut savoir que la commune a un autre véhicule avec une benne basculante, il n'est cependant pas à 3 points et bascule seulement sur l'arrière. Compte tenu du petit nombre de cas dans lesquels il y aurait la nécessité de basculer sur le côté, le choix de ce véhicule à 3 points a été écarté. En effet, les chefs de service ont reconnu utiliser le véhicule avec la benne basculant à l'arrière qu'une ou deux fois par année. S'il se révélait nécessaire de recourir à un véhicule avec une benne basculant sur le côté, il serait toujours possible de demander au fournisseur des matériaux de livrer le matériel directement sur place.

En réponse à la remarque de **M. Gervaix, M. J. Munier** demande si en plus d'enlever les grillages, il serait possible de débétonner le chemin de la Mairie qui s'est beaucoup densifié. Vraisemblablement, la surface bétonnée autour du Gerdil est en partie inutile, par rapport à l'utilisation qu'il a pu observer durant les 35 dernières années. Le chantier a certes permis d'entreposer le matériel, mais il aurait été tout aussi possible d'entreposer le matériel de chantier sur de la verdure.

M. B. Girardet confirme qu'il y a un plan qui prévoit d'autres matériaux que du bitume sur toute l'esplanade. Ce plan, ainsi que les matériaux et revêtements utilisés, seront présentés aux Conseillers municipaux, avec le budget.

En réponse à **M. Linder, M. Turrettini** indique qu'il estime certes important d'avoir une place pour handicapé. Le problème est que les soirs de représentation au théâtre, il y aura sûrement d'autres personnes qui seront garées là pour profiter de la vue. Il y aura toujours la possibilité de venir déposer quelqu'un. A la rigueur, à l'intersection de la route de La-Capite et du chemin de Ruth, il y a un espace sur le terrain de **M. Turrettini**, sur lequel il y a la place de mettre deux places handicapé, ce que **M. Turrettini** offre volontiers. Si la commune fait quelques exceptions, au moment où le théâtre va à nouveau donner des représentations, il y aura toujours une voiture garée et il faudra constamment appeler les APM. La commission pense aux aînés et aux personnes handicapées, mais a remarqué qu'à chaque fois qu'il y avait une représentation du théâtre, il y avait des personnes qui ne devraient pas être là.

M. Gervaix demande s'il ne conviendrait pas mieux d'acheter le camion en leasing, ce qui permettrait tous les quatre ans, de prendre le dernier modèle ou un modèle différent selon les besoins de la commune.

M. J. Munier indique que si la durée de vie du dernier véhicule est de 10 ans, alors il vaut mieux l'acheter que de faire un leasing, car même si la commune bénéficie d'un taux très bas, il faudra au minimum payer 3,5% par an.

Mme Sales Rozmuski indique avoir déjà posé la question du leasing. Elle avait été informée qu'il fallait des aménagements spécifiques pour les véhicules de la commune et qu'il valait mieux acquérir le véhicule pour faire ces aménagements.

M. B. Girardet confirme que des équipements spécifiques sont nécessaires pour ce véhicule, car il s'agit d'un véhicule qui est utilisé pas seulement pour le transport de matériaux, mais aussi comme chasse-neige et pour répandre de la saumure en hiver. Il y a donc des commandes

pneumatiques et d'autres aménagements spécifiques à ce véhicule qui doivent être effectués. Il ne s'agit ainsi pas d'un véhicule classique qui peut facilement être repris.

M. J. Munier ajoute que, puisque le véhicule est spécifique, la commune ne pourra pas bénéficier des taux classiques de leasing. Il faut demander un contrat en fonction du véhicule choisi, pour voir quel est le taux applicable.

- **Constructions du 4 février 2021**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme de ce procès-verbal.

M. Métral indique qu'en page 3 du document, il lui semble avoir demandé un tour de table pour connaître la position des commissaires sur la viabilisation de la parcelle. Il estimerait donc opportun de le mentionner au procès-verbal et de dire que suite à ce tour de table, l'ensemble des commissaires s'est positionné défavorablement à la densification de cette propriété.

Mme Satorre-Weber confirme que tout en bas de la page 4, une erreur a dû se glisser dans ses propos, car elle parlait d'un changement de zone et non pas d'un changement d'affectation. Elle avait mentionné que la commission ne voulait pas densifier, mais avait demandé un changement de zone, pour pouvoir faire un parking souterrain, ce qui n'est pas possible en zone villas.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. De Félice indique qu'il a un projet, mais que celui-ci devra être discuté lors de la prochaine séance plénière en mars.

a) Politique sociale

M. Cuendet annonce que son groupe a mené une discussion en matière de politique sociale en ce début de législature. L'enveloppe que Cologny accorde à cette politique importante est d'environ CHF 700'000.-, répartie entre des projets locaux et internationaux. La pandémie a conduit à réfléchir sur une nouvelle balance entre ces deux volets de l'enveloppe. Il n'est évidemment pas question de diminuer l'enveloppe. Il s'agit de mettre davantage l'accent sur une politique locale, dès lors que les besoins sont très importants à ce niveau, en période de pandémie. Par rapport à l'aide internationale, force est de constater que la commune manque de lignes directrices claires en matière de distribution et d'étude d'impact des montants investis, et que cette question mériterait une participation de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). C'est pourquoi le groupe souhaiterait que la commission sociale porte ce point à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

M. Linder répond qu'il a déjà été discuté en commission que cet équilibre entre aide locale et aide internationale devait être revu, tout comme les lignes directrices relatives à l'aide internationale. Il félicite le groupe d'avoir constaté qu'il y a un besoin social accru à Genève. Il

se demande toutefois si au lieu de changer l'équilibre, il ne faudrait pas augmenter l'aide sociale de la commune. Sachant que l'aide sociale représente un pourcentage du budget et que le budget augmente, il se demande si le montant accordé à l'aide sociale ne devrait pas augmenter aussi.

M. Gervaix note que, si la situation devient de plus en plus complexe à Genève à cause de la pandémie, elle doit être d'autant plus grave dans les autres pays. **M. Turrettini** disait que la commune donnait beaucoup au niveau social et qu'il n'y avait pas à rougir de baisser le centime additionnel. A l'instar de **M. Linder**, **M. Gervaix** proposerait plutôt d'augmenter le budget social, pour le renforcer à Genève et le garder équivalent au niveau international. En ce qui concerne la question d'un meilleur contrôle de ces aides, il trouve cette préoccupation tout à fait justifiée.

M. Turrettini pense que la commune fait beaucoup. La commission communique avec les associations et tout est fait de manière professionnelle. Malgré cela, il a constaté que l'article sur la baisse des impôts a été repris dans la presse française aujourd'hui, dans laquelle il est dit que Cologny, une commune suisse, baisse les impôts, car il y a beaucoup de riches français qui y paient des impôts, au lieu de les payer en France. Au niveau de la péréquation financière, la commune donne beaucoup au canton et aux autres communes. **M. Turrettini** soutient pleinement la commission sociale et il n'a jamais été question de baisser le budget.

M. Turrettini dit que le problème est qu'il faut aussi laisser à la Confédération la tâche d'aider. Une commune comme Cologny, qui a la chance d'avoir des revenus, doit aider les autres communes et le canton, et peut aider la Confédération. La commune prévoit seulement 1/3 pour l'aide locale, qui comprend le canton de Genève et la Suisse, et 2/3 pour l'aide à l'étranger. Au niveau de l'aide internationale, la commission n'est pas sûre que l'argent qu'elle donne va au bon endroit. En ce moment de crise, lorsque les gens font la queue aux Vernets, la commune devrait apporter une aide à Genève. Il y a beaucoup de gens qui sont dans le besoin à Cologny et à Genève et il y a des personnes sans papiers qui n'arrivent pas à manger. Si les Conseillers municipaux souhaitent augmenter l'enveloppe sociale, **M. Turrettini** approuve complètement. Cependant, il continue à penser qu'il faut inverser la répartition et prévoir que 2/3 de l'enveloppe soit destiné à l'aide locale et 1/3 de celle-ci soit dédié à l'aide internationale. La commune donne au canton et paie la Confédération, ceux-ci seront mieux préparés pour savoir à qui l'aide à l'étranger doit être apportée. L'association FGC peut étudier les dossiers beaucoup mieux que les commissaires, c'est pourquoi il faut leur faire confiance et passer par eux. Il soutient donc la proposition de **M. Cuendet**.

M. J. Munier souligne l'importance de répartir les ressources de manière intelligente. Il est content que ces questions soient soulevées, afin de trouver des solutions appropriées. Il faut distinguer les dépenses récurrentes des dépenses non récurrentes. La commune a des besoins extraordinaires à court terme, y compris dans le social. Pour ces besoins extraordinaires, la commune doit jouer son rôle, et malgré la baisse du centime, elle a largement les moyens d'être exemplaire et d'améliorer le partage. Toutefois, il faut veiller à ne pas s'engager dans des dépenses qui seraient récurrentes, à la différence des dépenses d'urgence, et que la commune ne pourrait pas tenir dans le temps. En effet, jusqu'à preuve du contraire, le social est principalement une tâche organisée par l'Etat, un peu par la Ville de Genève, et pour laquelle il y a des transferts de charge correspondants. Si la commune constate, à court terme, que l'Etat n'a pas assez de moyens, ce n'est pas une solution intelligente que de pérenniser cette assistance en parallèle. **M. J. Munier** rappelle que l'Etat a déjà un projet pour faire supporter

aux communes plus de charges sociales et que dans le cadre de ce projet, la commune de Cologny sera très probablement un des plus gros contributeurs. Il faut certes aider plus à court terme, mais il faut le faire de manière intelligente, et ne pas prendre des engagements que la commune ne pourra pas tenir sur le long terme. La baisse du centime a été calculée pour être tenable sur le long terme, par rapport à ce que les contribuables colognotes paient déjà, tant en relatif qu'en absolu. En effet, même si la commune diminue le pourcentage, en absolu, les contribuables de la commune paient de loin le plus d'impôts au niveau de toute la Suisse. **M. J. Munier** précise que le canton de Zoug va aussi baisser ses impôts. Ce n'est peut-être pas le meilleur exemple, mais cela démontre qu'il peut être efficace en période de crise, de diminuer les revenus de l'Etat, pour assurer une forme de consommation plus élevée. Il faut arrêter de faire des reproches moraux aux Conseillers municipaux qui essaient de bien faire leur travail et se mettre autour d'une table pour réfléchir à ces questions.

Mme Chappuis Marotta indique qu'elle a pris note des questions qui ont été soulevées et confirme qu'elle souhaite apporter ce genre de réflexions et de développements au sein de la commission sociale. Elle remercie de mettre en lumière le fait que Cologny ne fait pas que baisser son centime additionnel, mais suit toute une démarche sociale, qui tient à cœur à bon nombre de commissaires. En aucun cas, elle ne souhaite diminuer ce que la commune propose. Il faut réfléchir à la manière d'apporter un soutien à la population, car il y a encore beaucoup de choses que la commune peut faire. **Mme Chappuis Marotta** se réjouit de constater que les Conseillers municipaux ont déjà amorcé cette réflexion et les encourage à continuer.

M. Deprés tient à rappeler que, comme **M. Cuendet** l'a mentionné dans son intervention, la commune de Cologny a déjà une enveloppe très importante pour le social, à savoir environ CHF 700'000.-. Il faut réaliser qu'il s'agit d'un montant très conséquent.

M. Deprés ne conçoit pas que le niveau communal soit un acteur important de l'aide internationale. L'Etat fédéral, ainsi que des structures extrêmement bien formées au niveau fédéral et cantonal, font déjà très bien ce travail. Ce n'est pas à la commune d'aller saupoudrer par quelques milliers de francs certains projets internationaux, alors qu'au niveau communal et cantonal, les aides de la commune peuvent être mesurées au niveau de leur impact et l'on sait pour qui et où va l'argent.

M. Turrettini note que le budget de la commission sociale pour 2021 est de CHF 3'400'000.- et que les Conseillers municipaux parlent ici uniquement de la somme de CHF 700'000.-, destinée aux associations. Dans la commission sociale, il y a également les crèches. Or, les crèches de Cologny prennent aussi des enfants résidant dans d'autres communes. Non seulement la commune paie le canton pour certaines choses, mais les enfants d'autres communes bénéficient du budget de la commune pour les crèches. La commune sait où les montants prévus dans le cadre de ses budgets vont. En revanche, elle ne sait pas où va l'argent qu'elle donne dans le cadre de la péréquation financière.

M. Linder demande à **Mme le Maire** et à **M. Hornung** combien d'enfants résidant hors de la commune, au cours de ces dernières années, ont bénéficié d'une place en crèche à Cologny. Il sait qu'il y avait par le passé des places libres dans les crèches et qu'il est normal que l'on ne veuille pas laisser de places libres. Toutefois, au fur et à mesure que la population à Cologny augmente, les places dans les crèches sont utilisées par des Colognotes. C'est une vieille fantaisie que de dire que des places de crèches sont créées pour des enfants d'autres communes, qui profitent en plus de la péréquation. Pour revenir à la question de l'aide humanitaire, il est vrai que les commissaires ne savent peut-être pas toujours exactement où

l'argent va et ne peuvent pas mesurer l'impact de leur aide. Il ne faut cependant pas oublier ce que CHF 5'000.- permet de faire dans ces pays, comme par exemple alimenter 5 puits d'eau potable. Cette somme permet de faire beaucoup plus que CHF 500'000.- en Suisse.

M. Hornung précise qu'il y a actuellement presque uniquement des Colognotes dans les crèches colognotes. Il y a deux familles habitant en dehors de Cologny qui bénéficient de places de crèche, l'une d'elles parce qu'il s'agissait d'une fratrie qui était déjà inscrite, une place a donc été accordée au troisième enfant. Pour le reste, les crèches et la Marelle accueillent exclusivement des enfants colognotes. **M. Hornung** note qu'il y a peut-être bien CHF 700'000.- destiné à l'aide sociale. Cependant, les attributions à l'étranger ne représentent que CHF 286'000.- et l'aide d'urgence à l'étranger que CHF 70'000.-.

M. Gervaix indique qu'il était pendant deux législatures, Président de la commission sociale. Dire que la commune ouvre la porte de ses crèches à toutes les personnes qui le souhaitent est totalement faux. Ce ne sont que les Colognotes qui sont accueillis dans les crèches de la commune. On regrette ces restrictions, mais elles sont compréhensibles. En ce qui concerne les fonds alloués à l'étranger, il a été dit que la commune peut reporter cette aide à la Confédération. Après avoir travaillé pendant de nombreuses années à des projets humanitaires dans les pays du sud, **M. Gervaix** peut affirmer que l'argent qui est donné par la Confédération va généralement à de grosses associations dont les frais administratifs sont très élevés. De son temps en tant que Président, la commission sociale avait une approche totalement différente. Quand l'argent est donné à de grosses administrations, une grande partie est diluée avant d'arriver au bénéficiaire. A l'inverse, la politique qui avait été suivie par la commune avait pour but de donner de l'argent à de petites associations, qui faisaient des comptes-rendus et pour lesquelles les commissaires voyaient que tout était donné à la population. La commission avait limité les frais administratifs à un maximum de 10%. Dans la majorité des situations, c'était même inférieur à 5%, car il y avait beaucoup de bénévoles.

M. De Félice note, par rapport à l'article de presse qui est paru dans la Tribune, que certaines décisions portent un impact symbolique. Ainsi, Cologny, qui est une commune avec beaucoup de moyens, peut être très scrutée. C'est pourquoi vouloir essayer de bouleverser l'équilibre n'est pas forcément ce qui sera le mieux perçu. **M. De Félice** est surpris d'entendre qu'un groupe qui souhaite soutenir à tout prix la population locale, a des difficultés à voir l'argent de la commune rentrer dans la péréquation financière cantonale, puisque cet argent va justement à des projets locaux. Il faudrait plutôt se réjouir de pouvoir soutenir les communes avoisinantes.

M. J. Munier explique les propos de **M. Turrettini** : il n'a pas dit que la commune donne beaucoup trop, en plus des CHF 700'000.-, mais que ce que la commune donne en plus des CHF 700'000.-, à savoir pour les crèches et la péréquation financière notamment, n'est pas pris en compte. Le public ne sait pas que la commune verse plus de 50% de ses revenus aux autres communes, c'est pourquoi la commune doit faire un effort de communication.

M. J. Munier dit qu'il ne faut toutefois pas être naïf par rapport au fait que les médias vont toujours tout déformer. Que la commune baisse le centime ou pas, elle allait être attaquée, car des excédents records seraient affichés. Il ne faut pas faire de la politique pour les médias, mais faire de la politique pour les contribuables de la commune. Pour revenir à l'aide internationale, il faut évidemment la conserver. Ce que le groupe souhaite faire, c'est un peu plus de local.

VIII. PROJET DE RESOLUTION

a) Désignation d'une commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal

M. O. Girardet propose de surseoir à cette constitution de commission.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de surseoir à la désignation d'une commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal.

La proposition de surseoir à la désignation d'une commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal est acceptée par 19 oui et 1 abstention.

IX. PROJETS DE DELIBERATION

a) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 184'382.- destiné à l'acquisition d'un véhicule Unimog U219 pour le service de l'entretien des routes et des chemins

Mme la Présidente passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet indique que ce sujet a été traité au sein de la commission des routes à deux reprises. Des explications ont été données sur les différents choix et notamment celui de l'option de la benne basculante.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Linder demande si la commission des routes a prêté attention à l'écologie du véhicule.

M. B. Girardet dit qu'il s'agit d'un véhicule de dernière génération qui respecte la norme Euro 6.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de l'entretien des routes et des chemins est acceptée à l'unanimité des membres présents.

b) Octroi d'un prêt de CHF 200'000.- à l'association du Centre sportif de Cologny destiné à assurer le fonctionnement du Centre sportif de Cologny en 2021

Mme la Présidente passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet indique que l'association du Centre sportif de Cologny a déposé une demande de prêt de CHF 200'000.- pour assurer son fonctionnement en 2021, sur la base de l'argumentaire suivant :

« Le CSC devrait avoir une baisse de ses recettes en 2021. Cette baisse est principalement la conséquence des déductions accordées aux membres cotisants. Le centre n'a en effet pas pu délivrer les prestations attendues, suite aux nombreuses fermetures imposées par les autorités fédérale et cantonale en 2020 et au début de l'année 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19. Aux déductions acceptées sur les montants des cotisations et locations, s'ajoutent les non-renouvellements de nombreux membres qui préfèrent attendre que la situation sanitaire se normalise, avant de prendre une décision. La section musculation est particulièrement touchée. Cette forte baisse des recettes au premier semestre 2021 ne devrait être que partiellement absorbée par le niveau important des liquidités. En date du 9 février 2021, le comité du CSC ne peut pas garantir le bon fonctionnement du centre en 2021 sans soutien de la commune. Cette aide apparaît nécessaire malgré une gestion efficace et rigoureuse. Le montant demandé prend en compte la demande de soutien adressée à l'Etat pour cas de rigueur. Sur la base de ces dernières prévisions budgétaires, un montant de CHF 200'000.- devrait permettre au centre d'atteindre une période de normalisation sanitaire avec une grande probabilité. Ce montant est un minimum et peut ne pas être suffisant si la situation ne se normalise pas d'ici le deuxième semestre. ».

M. B. Girardet ajoute que **M. J. Munier**, Président des finances et trésorier du CSC, sera aussi à même d'apporter plus de précisions.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Sales Rozmuski demande quelle sera la durée de ce prêt et s'il y a un plan de remboursement.

M. B. Girardet répond qu'il est prévu que ces CHF 200'000.- soient remboursés sur 5 ans, ce qui équivaut à CHF 40'000.- par année, toujours en fonction de la situation sanitaire et du fonctionnement du centre sportif.

M. J. Munier précise que si le CSC peut rembourser plus vite, il le fera, puisqu'il y a de toute façon une convention qui lie l'association du CSC avec la commune, pour ne pas thésauriser. Tout excédant sera donc reversé comme d'habitude à la commune. La vraie question est la gestion efficace du centre. Il semble à **M. J. Munier** que le centre a été plutôt bien géré pendant cette période difficile. Il faut essayer de continuer à faire au mieux avec les conditions actuelles qui restent très compliquées. Une réouverture partielle a été demandée, mais elle a évidemment été insuffisante pour pouvoir assurer des revenus normaux. Le centre vit actuellement sur les liquidités de la fin d'année passée. **M. J. Munier** précise qu'il s'abstiendra au moment du vote.

Par rapport à la prochaine réouverture des terrains de tennis à l'extérieur, **Mme de Planta** demande si tous les terrains seront rouverts ou seulement ceux qui sont en dur.

M. B. Girardet répond qu'en principe tous les terrains extérieurs seront rouverts.

M. J. Munier précise que seront d'abord ouverts les terrains en dur, puis les terrains de terre battue. Il y aura un mois de délai, avec des restrictions également sur le nombre de joueurs pouvant se réunir.

Mme de Planta demande si les terrains de terre battue seront rouverts plus tard à cause du froid.

M. J. Munier ne connaît plus toutes les raisons techniques et indique qu'il faudra poser cette question aux personnes qui, la veille, ont pris la décision d'exclure la terre battue pour un mois supplémentaire.

Mme de Planta confirme qu'il y a en principe des raisons pratiques, mais dit qu'au vu de la situation sanitaire, il faudrait faire un effort supplémentaire. D'habitude en hiver, la terre battue n'est pas ouverte, mais il faut essayer de faire le maximum pour que les gens puissent reprendre des activités sportives en cette période de Covid, surtout les jeunes.

Mme le Maire note que tous les membres ont reçu en ce jour un email du centre sportif, qui précisait de manière très détaillée que pour le tennis en extérieur, les courts 1 et 2 seraient ouverts à partir du 1^{er} mars, et les courts en terre battue 3, 4, 5 et 6 seraient ouverts à partir du 1^{er} avril. Ce sont les prescriptions de la Confédération. Les activités sportives sont permises exclusivement en extérieur. Le champ a été élargi au niveau de l'âge, afin que les jeunes puissent faire des activités sportives en plus grand nombre. Il y a déjà un grand pas qui a été fait et le centre sportif a été extrêmement réactif puisque tous les membres ont déjà reçu un email.

M. J. Munier dit que la remarque faite par **Mme de Planta** a beaucoup de sens, mais qu'au-delà des considérations habituelles liées à la fermeture de la terre battue l'hiver, qui ne devraient pas s'appliquer totalement vu les circonstances, il y a des raisons techniques à prendre en compte. **M. J. Munier** indique que si c'est seulement un problème de saisonnalité et qu'il y a des soucis au niveau de l'entretien, alors le motif paraît effectivement un peu léger. Cependant, **M. J. Munier** ne veut pas répondre, car il n'a pas les connaissances sur ce point. Il va se renseigner.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'octroi d'un prêt à l'association du Centre sportif de Cologny-CSC est acceptée par 19 oui et 1 abstention.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 21h.40.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 25 février 2021**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 184 382 F destiné
à l'acquisition d'un véhicule Unimog U219
pour le service de l'entretien des routes et chemins**

Vu le plan financier quadriennal 2022-2024 présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 19 novembre 2020,

vu l'offre de la société Larag SA Echandens du 24 décembre 2020,

vu la reprise du véhicule communal REXTER, matricule 312.890.781, pour un montant de 12 924 F par la société Larag SA Echandens,

vu le préavis de la commission des routes & espaces publics du 26 janvier 2021,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (20 voix)

1. D'acquérir le véhicule Unimog U219 pour le service de l'entretien des routes et chemins.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 184 382 F destiné à cette acquisition.
3. De prendre acte que le véhicule communal REXTER, matricule 312.890.781, sera repris pour un montant de 12 924 F par la société Larag SA Echandens.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette 171 458 F au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 25 février 2021**

**Octroi d'un prêt de 200 00 F
à l'Association du Centre Sportif de Cologny – CSC destiné à assurer le
fonctionnement du Centre Sportif de Cologny en 2021**

Vu les courriers de l'Association du Centre Sportif de Cologny – CSC des 19 janvier et 9 février 2021,

vu les mesures fédérales et cantonales destinées à lutter contre la pandémie de COVID-19 prises depuis le mois de mars 2020 à ce jour, qui ont notamment mené à la fermeture des installations sportives durant cette période à plusieurs reprises,

vu que ces fermetures successives ont engendré des pertes conséquentes au niveau des recettes pour le Centre Sportif de Cologny - CSC,

vu l'article 3, alinéa 13, de la convention signée entre l'Association du Centre Sportif de Cologny – CSC et la Commune de Cologny en date du 4 novembre 2014,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide par 19 oui et 1 abstention

1. D'octroyer à l'Association du Centre Sportif de Cologny – CSC un prêt de 200 000 F sans intérêt remboursable en cinq tranches de 40 000 F par année, dès 2022, destiné à assurer le fonctionnement du Centre Sportif de Cologny – CSC en 2021.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 200 000 F destiné au versement de ce prêt.
3. De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le Conseil administratif d'une convention de modalités de prêt liant la commune et l'Association du Centre Sportif de Cologny – CSC.
4. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. De comptabiliser les remboursements en recettes d'investissement puis de les porter en diminution de l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de prêt.